



230301DIR01ANT1

RAPPORT DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Le budget du centre de gestion lui permet d'assurer les missions que la loi met à sa charge et les missions qu'il exerce à titre facultatif, afin de répondre aux besoins des collectivités en matière de gestion des ressources humaines.

Le DOB s'articulera autour des thèmes suivants :

- retour sur les orientations 2022
- le bilan de l'année 2022
- Les orientations d'actions pour 2023
- une projection sur le BP 2023

RETOUR ORIENTATIONS 2022

Rappel des Orientations pour l'année 2022

- Elaboration du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation

Le CA du Centre de Gestion a adopté le schéma par délibération du 25 mai 2022 et la signature officielle par les 5 Présidents a eu lieu le 26 septembre 2022.

Un animateur de la coopération régionale a été recruté et les feuilles de route des commissions sont en cours d'élaboration.

- Engagement du Centre de Gestion dans la valorisation de l'emploi public

Actions menées au cours de l'année 2022

↳ Actions de communication

- Création d'une PAGE LinkedIN - diffusion d'actualités concernant l'emploi territorial en Sarthe,
- Création de visuels de communication (kakémono, flamme),
- Signature d'une Convention Partenariale « Mobilité Emploi Conjoint » avec Le Mans Développement (mise en réseau des entreprises signataires pour faciliter la recherche d'emploi des conjoints de collaborateurs recrutés sur département)
- 28 mars - Intervention auprès d'étudiants Master 2 Droit Public à le Mans Université,
- 6 octobre - Intervention *Lycée TOUCHARD/WASHINGTON*
 - ↳ Auprès de 50 étudiants en BTS Gestion de PME, BTS Comptabilité et Gestion, BTS Support à l'Action Managériale,
 - ↳ Auprès de 60 lycéens en BAC professionnel Métiers de l'accueil, BAC Professionnel « Gestion des Organisation et de leurs activités »,
- 18 octobre - Rencontre avec responsables RH et coordonnateur emploi CDC Sud Sarthe.

↳ Participation aux Salons de l'Emploi – Forums Métiers

- 10 mars - Salon en ligne Emploi-Mobilité Publics - 3 Fonctions Publiques de la région Pays de Loire,
- 17 mars - Café des métiers techniques à l'initiative du service emploi de la Communauté de Communes Val de Sarthe,
- 23 mars - Journée de l'orientation et des métiers organisé par le service emploi de la Communauté de Communes de l'Orée Bercé Belinois.
- 10 mai - participation « Carrefour emploi » sur Nantes avec CDG Pays de Loire,
- 17 mai - participation « Job'Invers » organisé par l'APEC et le Mans Développement au Skate-park à l'attention d'un public de cadres,
- 23 mai - participation « Handicafé » proposé par l'ADAPT à St Saturnin,
- 23 juin - Job Dating de l'Emploi Public sur invitation de la Sous-Préfecture de MAMERS,
- 28 juin - participation au « Job Invers' » organisé par Pôle Emploi au Palais des Congrès du Mans,
- 21 octobre - Forum de l'emploi « un but pour l'emploi » au MMAréna en réponse sollicitation Le Mans Développement auprès de plusieurs partenaires emploi,

- Optimisation du service de remplacement

- ↳ Création d'un emploi de référent missions temporaires-animateur de réseau : le recrutement s'est effectué au 4^{ème} trimestre 2022
- ↳ Recrutement d'un apprenti : cette action a été reportée à l'année 2023 car l'Université d'Angers avec laquelle le CDG est en partenariat va ouvrir cette licence en apprentissage à la rentrée 2023.

LE BILAN DE L'EXERCICE 2022

Les résultats de l'année 2022

↳ Le fonctionnement

Section Fonctionnement 2022				
	Recettes	Dépenses	Résultats	Excédent à reporter
Opérations réelles de l'exercice	3 510 270,50	3 362 780,45	147 490,05	
Rattachements	153 400,00	54 842,69	98 557,32	
Total Exercice	3 663 670,50	3 417 623,13	246 047,37	
Report exercices antérieurs	2 135 969,49		2 135 969,49	
TOTAL	5 799 639,99 €	3 417 623,13 €	2 392 016,86 €	2 392 016,86 €

↳ L'investissement

Section Investissement		
Dépenses/Recettes	Mandats ou titres émis	Restes à réaliser
DEPENSES de l'EXERCICE	45 118,19 €	8 055,84 €
RECETTES de l'EXERCICE	44 357,68 €	
Solde de l'exercice	- 760,51 €	
001 Solde excédentaire 2021	493 867,38 €	
TOTAL RECETTES	538 225,06 €	
Solde d'exécution	493 106,87 €	8 055,84 €
		485 051,03 €

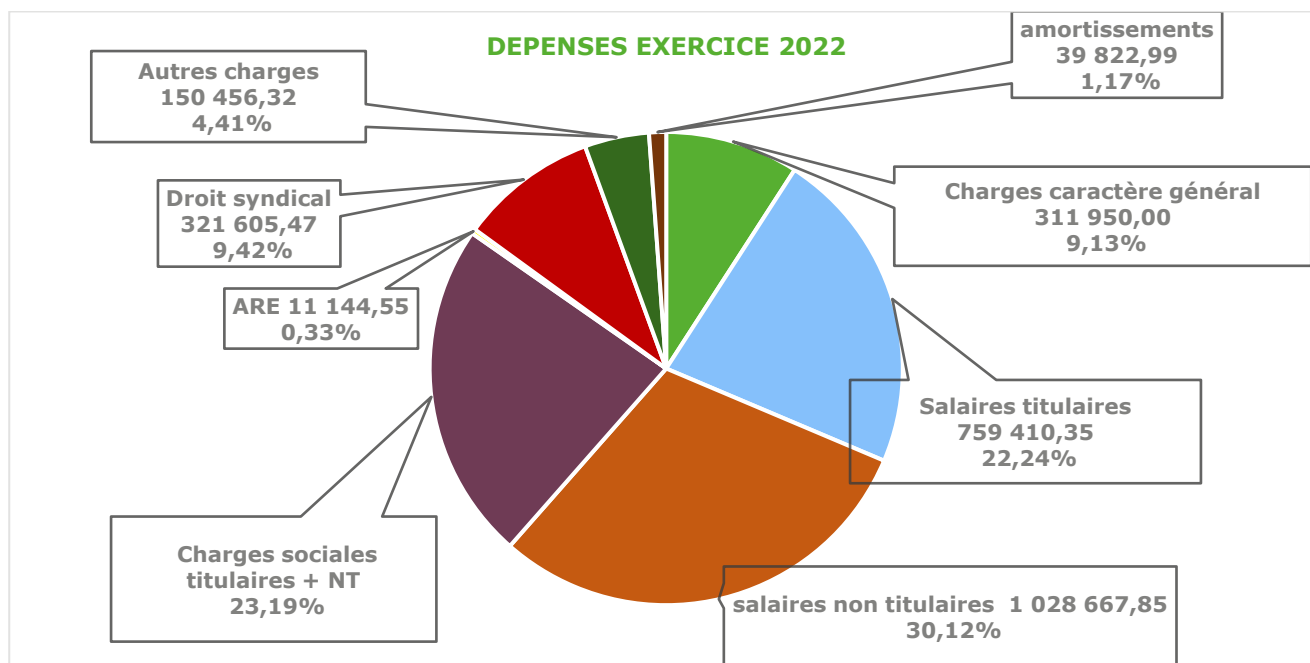
Les résultats de l'exercice 2022 s'établissent à :

- 246 047,37 € en fonctionnement,
- - 760,51 € en investissement,

→ portant les résultats cumulés à 2 392 016,86 € en fonctionnement et 485 051,03 € en investissement, après déduction des RAR.

L'analyse

LES DEPENSES



Montant total dépenses 2022 : 3 417 623 €

- Les salaires constituent la part la plus importante des dépenses : les salaires des agents titulaires + agents NT + charges sociales = 2 591 267 €, soit 75,82% des dépenses (76,08 % en 2021).

Le compte 6411 « salaires des agents titulaires » représente quant à lui 22,24 % des dépenses (22,58 % en 2021).

- Les salaires des agents NT et les charges sociales correspondantes sont compensés par une recette de 1 613 778 €.

- Avec 321 605 €, les Décharges d'Activité de Service (DAS) et les Autorisations d'Absence (AA) pour activité syndicale sont la 2^{ème} dépense après les salaires et sont en augmentation de 7,16 % par rapport à 2021 : elles représentent 9,42 % des dépenses (9,21 % en 2021, et 24,79 % du produit de la cotisation obligatoire (24,81 % en 2021).

La part des charges à caractère général diminue quant à elle légèrement 9,13 % au lieu de 9,45 %.

Analyse comparative 2021/2022

DEPENSES	2021	2022	% Evolution
Montant dépenses de l'exercice	3 257 590	3 417 623	4,91%
Charges à caractère général	307 878	311 950	1,32%
Frais de personnel	2 478 432	2 591 267	4,55%
<i>dont Salaires titulaires - 6411 -</i>	<i>735 694</i>	<i>759 410</i>	<i>3,22%</i>
<i>dont Salaires NT - 6413 -</i>	<i>980 871</i>	<i>1 028 668</i>	<i>4,87%</i>
Autres charges de gestion courante	421 131	472 062	12,09%
<i>dont Remboursement droit syndical</i>	<i>300 110</i>	<i>321 605</i>	<i>7,16%</i>
charges exceptionnelles		2 521	
Amortissements	50 150	39 823	-20,59%

Le montant total des dépenses augmente de 4,91 % par rapport à l'année 2021.

En dehors des amortissements, tous les postes sont en augmentation :

- pour les dépenses de personnel l'augmentation est plus sensible sur le compte 6413, salaires des non-titulaires, celle-ci étant corrélée par une augmentation des recettes de refacturation de personnel.
- l'augmentation la plus sensible se situe au chapitre « autres charges », dont une augmentation des remboursements pour droit syndical de 7,16 %, les remboursements liés à l'organisation des concours par les autres CDG de la région subit une très forte augmentation : 66,29 %

En plus des missions habituelles, en 2022 ont eu lieu les élections professionnelles, ainsi que la mise en concurrence du contrat d'assurance groupe statutaire, les coûts directs s'élèvent à :

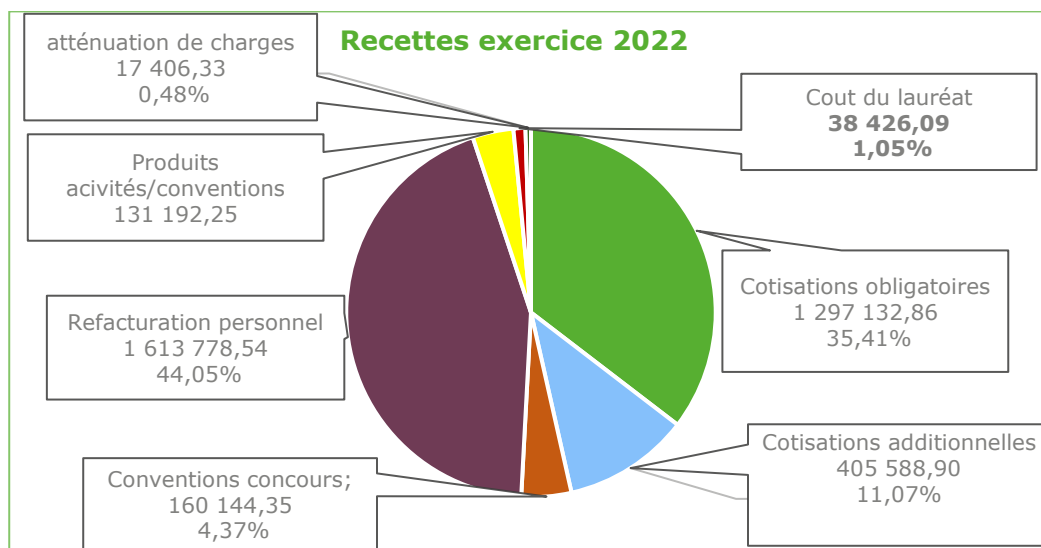
→ Elections professionnelles : 10 189 € (reprographie + envoi du matériel de vote) + 3176 € = 13 365 € pour le retour des votes par correspondance (régulé sur 2023).

Un agent contractuel a été recruté pour effectuer des tâches d'exécution en gestion des carrières : 18 123 €. Le reste de l'organisation a été absorbé par les agents permanents.

→ Consultation assurance groupe : prestation d'assistance technique : 5 137 €, l'organisation de la consultation a été absorbée par les agents permanents.

L'année 2022 a vu également la mise en œuvre du dispositif de signalement, à ce jour 140 conventions ont été conclues et 13 signalements ont été reçus en 2022, cette nouvelle mission a été absorbée par les agents permanents.

LES RECETTES



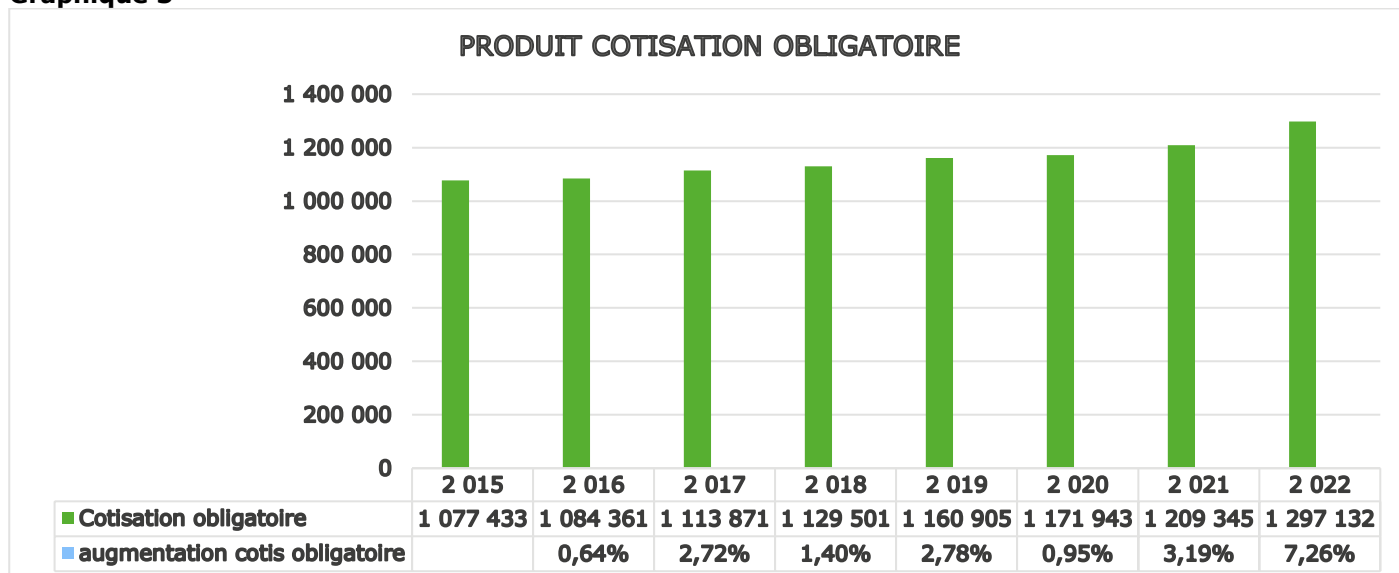
Montant total des recettes de l'exercice : 3 663 670 €

Analyse comparative 2021/2022

RECETTES	2021	2022	Evolution
Montant Recettes de l'exercice	3 461 214	3 663 671	5,85%
Cotisations	1 511 681	1 702 722	12,64%
Refacturation personnel	1 545 012	1 613 779	4,45%
Conventions concours	181 075	160 144	-11,56%
Autres conventions	137 871	131 192	-4,84%
cout du lauréat	3 530	38 426	988,68%
Atténuations charges	18 201	17 406	-4,56%
Cession actifs	1 000		
Autres	62 845	1,18	

Le montant total des recettes augmente de 5,85 % par rapport à l'année 2021, pour rappel 4,91 % pour les dépenses.

Graphique 3



L'analyse des graphiques 1 et 2 permet de constater une évolution relativement stable de l'écart entre les dépenses et les recettes : le niveau de recettes élevé en 2015 et 2016 correspond à un niveau de dépenses également élevé, dû à une forte activité du service missions temporaires avec notamment la mise à disposition de personnel auprès du Conseil Départemental, ce qui explique que le résultat de l'exercice ne soit pas plus élevé que les autres années.

Le graphique 2 montre une augmentation plus importante des recettes que des dépenses en 2021 et en 2022.

Le fait notable est la progression significative du produit des cotisations. Il s'agit des 2 plus fortes progressions en 8 ans du fait de l'augmentation de la masse salariale. Cette augmentation s'est amplifiée en 2022 avec les revalorisations salariales en catégorie C, le relèvement du point d'indice, ainsi que les mesures du Ségur de la santé.

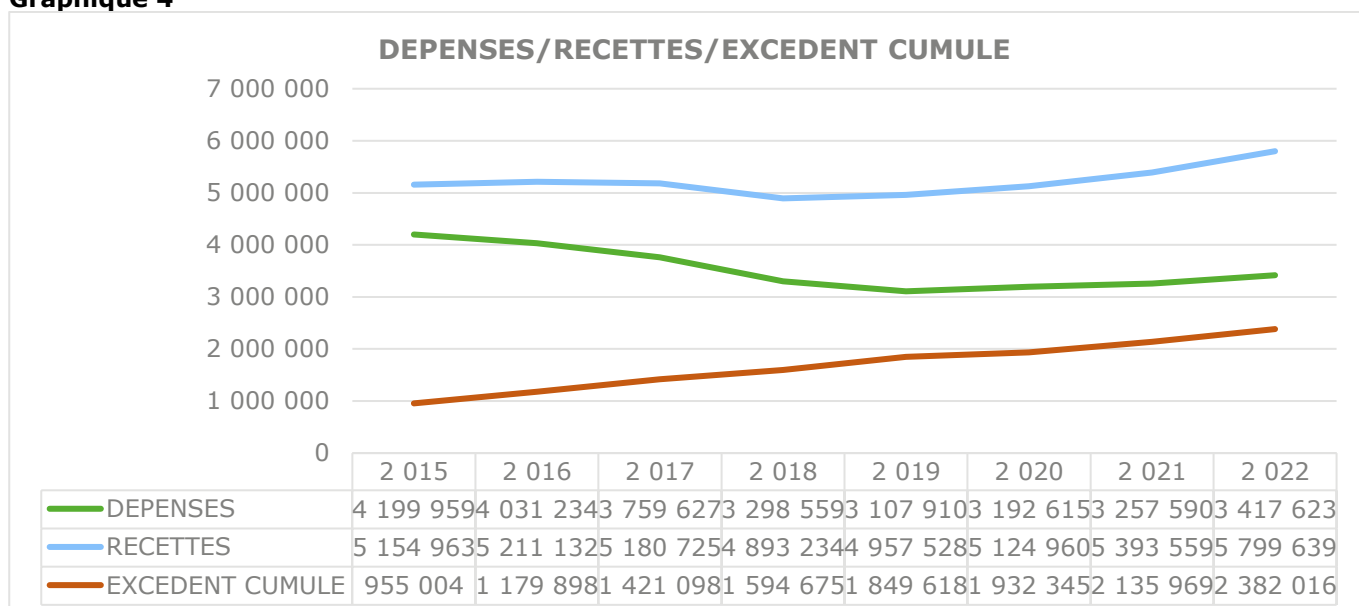
Il est à rappeler que cette augmentation est la source principale de l'excédent de l'exercice 2022

- L'augmentation des dépenses devrait s'inscrire dans la durée, du fait notamment de l'augmentation continue des dépenses liées au droit syndical, ainsi qu'une augmentation de la masse salariale.

En effet dans un contexte difficile, le centre de gestion doit conforter ses équipes pour faire face aux besoins d'accompagnement des collectivités dans la gestion de leur personnel, ainsi qu'aux difficultés de recrutement. C'est ainsi qu'en 2022 a été créé un emploi de référent missions temporaires-animateur de réseau et à partir de 2023 l'emploi temporaire de 28 h/semaine au service gestion des carrières recruté en renfort pour les élections professionnelles, a été pérennisé pour dégager les gestionnaires des tâches administratives et les recentrer sur l'accompagnement aux collectivités.

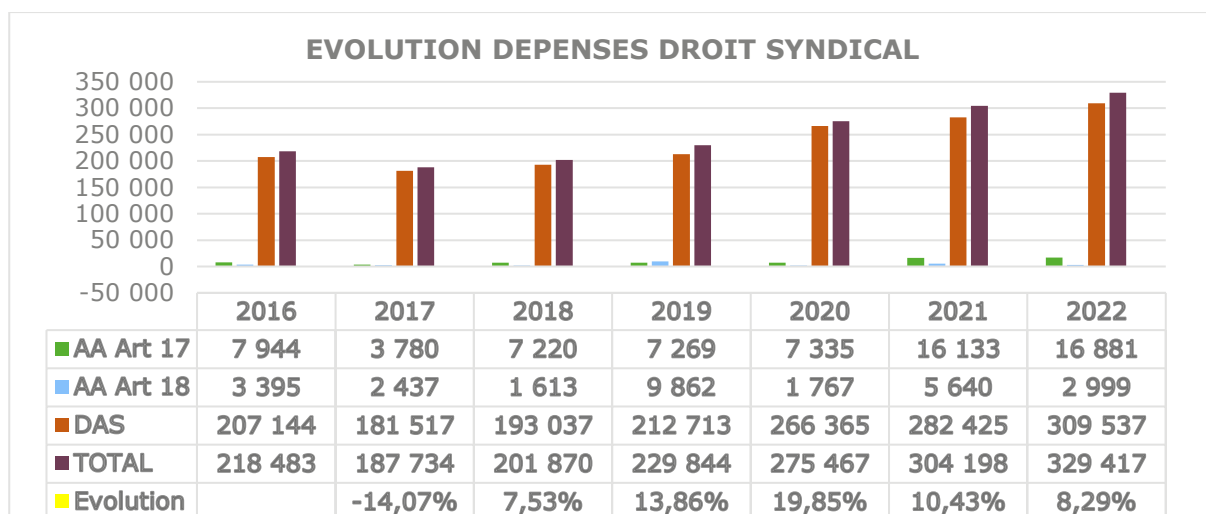
A moyen terme la situation financière du centre de gestion reste saine grâce à un excédent de fonctionnement cumulé qui atteint 2 382 016 €.

Graphique 4



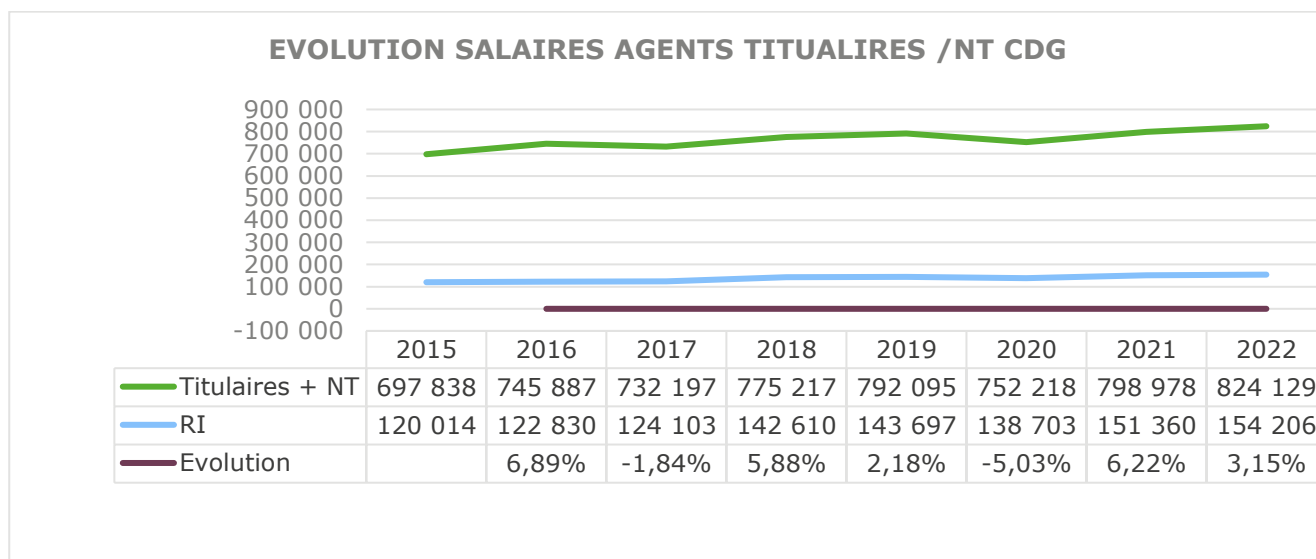
zoom sur les 2 postes de dépenses les + importants : le droit syndical et les salaires

Graphique 5



- En 4 ans (2019-2022) les dépenses liées au droit syndical ont progressé de 100 000 € et de 63,18 % depuis 2018, la dernière année du précédent mandat.
 Il s'agit de la dépense qui a le plus fortement augmenté et dont la tendance ne devrait pas s'inverser dans la mesure où les principale OS utilisent la totalité ou la quasi-totalité de leurs droits.

Graphique 6 : les salaires des agents du CDG titulaires + contractuels



NB : le RI est compris dans les montants de la masse salariale (courbe verte).

- Depuis 2018 la masse salariale des agents du CDG a augmenté de 6,31 %.

- En 2020 on avait assisté à une baisse de la masse salariale par rapport à 2019 qui s'explique par le départ d'une secrétaire de mairie itinérante qui n'a pu être remplacée qu'en janvier 2021 et le non-remplacement d'un préventeur contractuel.

- Cette diminution explique l'augmentation globale de 6.22 % en 2021 par rapport à 2020, mais on retrouve à 7 000 € près le niveau de 2019, qui était similaire en termes d'effectifs.

En 2022 l'augmentation limitée à 3,15 % malgré l'augmentation du point d'indice, la revalorisation des agents de catégorie C, s'explique par le départ d'un préventeur au mois de mars, qui n'a pas pu être remplacé pour le reste de l'année faute de candidat correspondant au profil.

→ l'augmentation s'explique essentiellement au niveau des agents non titulaires du fait du recrutement d'un agent pour renforcer le service gestion des carrières l'année des élections professionnelles et du remplacement à l'accueil de l'agent pendant son congé de maladie.

ORIENTATIONS 2023

1. Investissements en faveur d'économies d'énergie

Dans le contexte de l'augmentation du prix de l'énergie :

- investir pour basculer l'éclairage du CDG vers une solution LED
- refaire la verrière de la salle Pierre Gascher qui date d'une trentaine d'année et qui laisse passer beaucoup d'air froid

2. Préparation de la mise en place de la PSC à titre obligatoire pour les collectivités territoriales

En 2025 pour la prévoyance et en 2026 pour la santé, les employeurs territoriaux devront mettre en place à titre obligatoire la protection sociale complémentaire au profit de leurs agents.

Les Centres de Gestion devront proposer des contrats de participation, auxquels les collectivités auront la faculté d'adhérer ou non.

Ces échéances doivent être anticipées et préparées en amont :

- connaissance des souhaits des collectivités en matière des niveaux de garanties, notamment en santé, des bénéficiaires des contrats, des montants de leur participation financière, de leur intention d'adhérer ou non aux contrats proposés par le CDG
- détermination du niveau pertinent de mise en concurrence : département, région, association des CNA ?

Il est proposé que le CDG 72 s'inscrive activement dans le travail initié au niveau régional afin que les contrats mis en place correspondent au plus près des besoins et de la réalité de nos collectivités affiliées.

3. Amplifier les actions en faveur de l'emploi

Dans un contexte de départs à la retraite et de difficultés de recrutements, il est nécessaire d'inscrire à nouveau en 2023, l'activité du centre de gestion dans cette problématique, en dépassant la seule implication du service emploi.

3 axes d'actions ont été identifiés :

- Valoriser la FPT
- Innover en matière de recrutement
- Développer les compétences des agents recrutés

1. Valorisation de la FPT

Créer une dynamique afin de mobiliser les acteurs locaux, mais aussi de s'appuyer sur nos partenaires institutionnels.

↳ Les communautés de communes

- 17 janvier et 2 février – Rencontre avec les CDC (service, emploi, RH, mission économique, DGS) sur l'attractivité de la FPT - Quelles actions sur nos territoires sarthois en 2023 ?

- ↳ Collectivité « Employeur » : Mobilisation des Communes présentes sur le territoire de chaque CDC à l'occasion d'évènements locaux
 - ↳ Encourager aux témoignages d'agents en activité pour promouvoir les métiers
 - ↳ Sensibiliser les collectivités et les établissements publics à l'accueil de stagiaires et étudiants dans les services
 - ↳ Identifier le CDG comme acteur ressource (Partage d'outils, aide à la préparation, données emploi...)
- Les collectivités non affiliées

- 3 février : Temps d'échange avec le Conseil départemental de la Sarthe, Le Mans Métropole – Ville du Mans sur l'accompagnement des agents en reclassement

- 28 février : Temps d'échange avec les Directeurs d'établissements artistiques sur sollicitation du service culturel du Conseil Départemental (en charge du Schéma départemental) sur la problématique de recrutement des enseignants artistiques.

↳ Les partenaires institutionnels

- 10 mars - Rencontres de la mobilité et de l'emploi publics – Forum en ligne avec les 3 Fonctions Publiques de la région Pays de La Loire et un Stand CDG Pays de la Loire : diffusion d'offres d'emploi des collectivités du département, RDV d'information, RDV conseillers en évolution professionnelle

- Inscription du CDG sur le site de la Région Pays de la Loire nousemplois.fr pour relais d'offres d'emplois des métiers en tension (Big Bang). 1^{ère} étape en vue de développer un partenariat

↳ Perspectives

- Projet d'atelier « Attractivité des offres d'emploi » animé ou coanimé avec l'APEC
- Développer les réseaux initiés en 2022 avec l'APEC, Le Mans Développement, Pôle Emploi, les établissements scolaires, le réseau des conseillers mobilité carrières de la FPE, les conseillers évolution professionnelle de la FPE et FPH.

Mener des actions auprès du grand public

Avec les objectifs suivants :

- Identifier **la FPT** comme **Employeur**
- Présenter **les métiers** exercés dans la **FPT** à l'instar du secteur privé
- Faire connaître le site **Emploi-Territorial** auprès du Grand Public
- Changer le **regard du Grand Public** sur la FPT

Orientations 2023 autour de 2 axes :

↳ Communiquer

- Inscription du CDG sur la plateforme accueil de collégiens pour stage 3^{ème}

- Interventions auprès des établissements scolaires

- ↳ 10 janvier - Intervention métiers FPT lycée général et professionnel La Ferté-Bernard,
- ↳ 12 janvier - Intervention métiers FPT lycée agricole Brette les Pins,

Proposition

- Améliorer l'identité visuelle du stand CDG pour les forums : (tablette, visuels, polos...)

↳ Participer aux Salons de l'Emploi – Forums Métiers

- 20 janvier - Forum de l'orientation organisé par lycée La Ferté Bernard,
- 24 janvier – Participation Afterwork organisé par l'APEC et Le Mans Développement
- 7 février – Forum Métiers et Formation Sarthe Nord – Sillé-le-Guillaume
- 24 mars : Big Bang de l'emploi au Mans organisé par la région

2. Être innovant dans les recrutements

Devant l'échec de nos recrutements pour le service de remplacement, il est proposé d'expérimenter de nouveaux modes de recrutement, en accueillant des personnes en immersion et en apprentissage.

- Projet accueil professeur en dispo éducation nationale dans le cadre d'une convention d'immersion pour découvrir les fonctions de SMI.

- D'une façon générale, proposition d'accueillir en immersion des candidats au sein du CDG et/ou sur le terrain (SMI) dans le cadre d'une convention découverte avec Pôle emploi et/ou agent FPT en reconversion (PPR).

- Soutien de l'ouverture à l'apprentissage de la licence professionnelle de l'Université d'Angers et accueil d'un apprenti licence professionnelle d'Angers module généraliste, avec le cas échéant, recrutement sur emploi permanent SMI.

3. Favoriser le développement des compétences des agents des collectivités pour faciliter l'exercice de leurs fonctions

- Dans le cadre de notre partenariat avec le CNFPT : parcours de **formations métiers SDM intra-union** sur le territoire,
- Dans le cadre d'une action transversale à plusieurs services du CDG : référent missions temporaires- animateur de réseau /responsable service carrières/juriste.

L'objectif est d'apporter des ressources complémentaires de la formation en construisant des outils souples et pratiques pour apporter de l'information sur des points techniques, des procédures...auxquels les agents, notamment les nouveaux recrutés, pourront se référer dans l'exercice de leurs missions.

- Mise en place de webinaires, d'ateliers, de fiches pratiques...
- Projet d'accueillir une stagiaire en **en master 2 « droit de l'action et des responsabilités locales »** dont l'une de ses missions sera la vulgarisation de l'information juridique
 - ↳ Participation à la création de webinaires et participation à l'animation,
 - ↳ Création de supports de communication (utilisation du logiciel Canva, outil de design et de publication en ligne).

PROJECTION BP 2023

Section de fonctionnement

L'élaboration du budget 2022 tient compte :

1) Au niveau des dépenses :

- hausse du prix de l'énergie gaz et électricité
- salaires des agents du CDG
 - la prise en compte du salaire sur une année pleine de l'emploi de référent missions temporaires-animateur de réseau,
 - la pérennisation du renfort au service gestion des carrières,
 - du paiement de façon concomitante du salaire de la directrice actuelle et de son (sa) remplaçant (e)
 - Accueil d'un stagiaire en master pendant 4 mois
 - Accueil d'un apprenti à partir du mois de septembre
 - Une provision de 15 000 €
 - prise en charge de 2 agents techniques à compter du 01/01/2023
- de la revalorisation de l'indemnité versée aux médecins agréés composant la formation plénière du conseil médical (85 € de l'heure au lieu de 76,30 € depuis 2013)
- Concours organisés en 2023 qui se caractérisent par des indemnités de jury importantes pour les concours d'aide-soignant et auxiliaires de soins car il se résument à une seule épreuve orale pour une prévision de 300 à 400 candidats.
- recours à un prestataire pour l'animation des formations activités physiques
- Droit syndical

Avec le nouveau mandat de 4 ans, revalorisation des moyens des organisations syndicales :

→ subvention d'équipement versée une fois en début de mandat 8 500 € à 10 000 €, montant réparti entre les 6 OS en fonction de leurs résultats au CST

→ subvention de fonctionnement versée chaque année de 6 600 € à 8 000 €, montant réparti entre les 6 OS en fonction de leurs résultats au CST

- du remboursement des activités syndicales avec l'utilisation par les organisations syndicales de la totalité des droits.

2) Au niveau des recettes :

- d'une augmentation de 2 % de la masse salariale sur laquelle sont assises les cotisations, en effet à cette date nous ne disposons d'aucune information sur une éventuelle hausse du point d'indice ou revalorisations catégorielles.

- des recettes correspondant à l'organisation des concours 2023

- d'une activité du service missions temporaires légèrement inférieure à l'année 2022 : plus d'affectation auprès de Sarthe Numérique et un seul agent auprès du SMAT.

- de la facturation des formations SST, manipulation d'extincteurs, et activité physique et d'une augmentation des prestations DU du fait du recrutement d'un préventeur

- du remboursement à hauteur de 150 % du salaire et charges patronales des 2 agents pris en charge.

A partir de ces éléments pour l'année 2023 il est à prévoir une évolution des dépenses supérieure à celle des recettes.

Section investissement

- renouvellement de PC/logiciels
- audit de sécurité de l'organisation de la sécurité informatique du CDG
- Aménagement de 3 postes de travail avec la position assise/debout
- Changement vmc et climatisation salle de réunion
- changement éclairage CDG
- Verrière SDB Pierre Gascher
- Ancien projet : cloisonnement plateforme du 2^{ème} étage.